



## Consultant/consultante de haute performance Politiques et procédures

### Politiques :

Dans le but de s'assurer que tous les curleurs canadiens de haute performance peuvent avoir accès à toutes les formes possibles de soutien, Curling Canada reconnaîtra à présent les consultants de haute performance (HP) comme membres à part entière de l'équipe de soutien des équipes de curling adultes (membres âgés de 20 ans et plus, à l'exclusion des équipes universitaires) concourant aux niveaux national et international.

Pour faire une demande à titre de consultant/consultante HP, les critères suivants doivent être remplis :

- doit avoir remporté un championnat Scotties, Brier, la Coupe Canada, des épreuves de sélection olympique OU trois championnats du Grand Chelem (n'inclus pas les joueurs remplaçants);
- compte une expérience internationale manifeste;
- a fait part d'un intérêt à appuyer les équipes canadiennes de HP.

Les candidats qui respectent les critères et dont on a recommandé la désignation de HP doivent effectuer ce qui suit:

- avoir un numéro d'entraîneur du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE);
- effectuer l'évaluation en ligne de la Prise de décisions éthiques;
- soumettre la documentation requise à titre de personne de niveau 3, tel qu'il est énoncé dans la Politique de vérification des antécédents de Curling Canada, pour la vérification du casier judiciaire;

Le directeur, Haute performance, de Curling Canada nommera un comité chargé de surveiller la mise en œuvre et l'administration continue de ce programme.

Les fonctions du comité comprendront ce qui suit :

- recevoir et examiner les demandes et s'assurer que toutes les exigences sont satisfaites;
- approuver les candidats retenus en tant que consultants HP;
- tenir à jour une liste accessible de consultants HP qualifiés;
- s'assurer que la communauté du curling est au courant du programme et des qualifications nécessaires;
- explorer les possibilités de formation pour les consultants HP.

Toutes les décisions finales concernant les candidats aux postes de consultants HP relèveront du directeur, Haute performance, de Curling Canada.

## Procédures relatives aux consultants de haute performance

1. Les politiques et procédures du programme des consultants HP seront publiées sur le site Web de Curling Canada, ainsi que les noms des membres du comité et les coordonnées du président du comité.
2. Les candidats potentiels sont invités à contacter le président du comité pour lui faire part de leur intérêt à devenir des consultants HP et fournir des renseignements confirmant qu'ils répondent aux critères.
3. Le comité confirmera l'admissibilité au candidat dans un délai de 14 jours. Aux fins de l'approbation des candidats, le directeur, Haute performance, de Curling Canada se joindra au comité à titre de membre d'office.
4. Une fois informés de leur admissibilité, les candidats retenus devront satisfaire aux exigences suivantes :
  - faire l'évaluation en ligne de la Prise de décisions éthiques;
  - soumettre la documentation requise à titre de personne de niveau 3, tel qu'il est énoncé dans la Politique de vérification des antécédents de Curling Canada, pour la vérification du casier judiciaire;
  - suivre la formation de Respect et sport.
5. Une fois que toutes les exigences sont satisfaites, le candidat sera informé du résultat de sa demande.
6. Une liste des consultants HP désignés figurera sur le site Web de CC.
7. Le comité examinera la liste annuellement pour s'assurer qu'elle est à jour et que la formation l'est aussi.
8. Le directeur HP de Curling Canada réglera tous les différends concernant l'admissibilité, la gestion du programme, etc.

## Foire aux questions

1) Est-ce que le titre de consultant HP vise principalement à traiter des cas où d'anciens joueurs ont l'intention de travailler avec une équipe en particulier, à la demande de l'équipe, ou à permettre à Curling Canada de former un groupe de consultants HP que n'importe quelle équipe peut contacter et avec qui il peut travailler?

Il vise à faire les deux... permettre aux personnes qui travaillent actuellement avec les équipes de continuer et aussi de dresser une liste de consultants HP qui seraient disponibles pour appuyer les équipes adultes de haute performance.

2) Une fois qu'une personne est approuvée et désignée à titre de consultant HP, est-ce que sa fonction de consultant se limite à une période déterminée? Par exemple, une saison, une période quadriennale ou aussi longtemps que la personne le souhaite?

La liste des consultants HP fera l'objet d'un examen annuel du comité, afin de s'assurer que leurs exigences en matière de formation et de vérification des antécédents sont à jour et qu'ils souhaitent continuer à figurer sur la liste des consultants HP.

3) Est-ce qu'un consultant HP approuvé peut travailler avec une équipe, une fois désigné, ou est-ce que son approbation dépend de l'équipe avec laquelle il compte travailler?

Les consultants HP peuvent travailler avec n'importe quelle équipe d'adultes (âgés de 20 ans et plus, à l'exclusion des équipes universitaires). Le comité a déterminé que les entraîneurs du PNCE sont les mieux placés pour travailler avec les athlètes en phase de développement.

4) En quoi consiste le processus de demande? Le comité a établi une norme minimale de « qualification », mais quels sont les autres facteurs que le comité recherche avant de prendre sa décision finale? Quels renseignements doivent fournir les candidats pour être pris en considération?

Le processus d'approbation est un protocole objectif fondé sur le curriculum vitae, par opposition à l'entraîneur traditionnel formé en vertu du PNCE. Curling Canada est à la recherche de joueurs qui possèdent une vaste expérience en compétition, ainsi que les aptitudes nécessaires pour être une personne-ressource HP cruciale pour une équipe potentielle.

5) Est-ce que cette désignation sera reconnue à toutes les compétitions?

Cette désignation sera reconnue à toutes les compétitions pour adultes organisées par Curling Canada. Aux fins de la compétition internationale, le rôle potentiel du CHP sera fondé sur une évaluation des besoins en ressources de performance, qui sera entreprise en consultation avec l'équipe.

6) Est-ce que les consultants HP seront tenus de participer au PNCE ou à toute autre formation?

L'évaluation éthique obligatoire, qui fait partie du programme de sport sécuritaire de Curling Canada, est la seule formation exigée du PNCE.

Les consultants HP seront encouragés à obtenir une certification d'entraînement officielle, mais ne seront pas obligés de le faire. Le comité cherchera des occasions d'offrir une formation en ligne, qui améliorera les habiletés et la base de connaissances des consultants.

7) Est-ce que les consultants HP seront rémunérés par Curling Canada?

Non. Il n'y a pas d'entente contractuelle entre les consultants HP et Curling Canada. La rémunération serait négociée entre l'équipe et le consultant, au besoin.